

ADEQUITY CORPORATE 2020

- Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance¹
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans
- Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué obligataire
- Eligibilité : Compte titres et assurance-vie



¹ Avertissement sur le risque de crédit : ce titre de créance expose l'investisseur à un double risque de crédit, sur Société Générale (en tant qu'émetteur) et sur chaque entité du panier. En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Adequity Corporate 2020 vous expose, pour une durée de 8 ans, aux risques de crédit de chacune des 8 Entités de Référence du panier et de Société Générale (en tant qu'émetteur).
- En cas de survenance d'Évènements de Crédit¹ affectant les Entités de Référence du panier, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale.
- Le produit a pour objectif d'offrir à l'échéance un Taux de Rendement Annuel brut maximum égal à 5,98%² en l'absence d'Évènement de Crédit et donne aux investisseurs la possibilité de recevoir un rendement potentiellement supérieur au taux sans risque.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Adequity Corporate 2020, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

¹Évènement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. Cf. définitions complètes en page 9.

²Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. La valorisation du produit en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (évolution du risque de crédit des Entités de Référence du panier, taux d'intérêts, volatilité et conditions de refinancement de l'Émetteur) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES

- Le capital n'est exposé à un risque de perte en capital à l'échéance qu'en cas d'Événement de Crédit (Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration, cf. définitions complètes en page 9) sur l'une des Entités de Référence du panier (sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur).
- Un détachement potentiel de coupon chaque année à un niveau de 6,00% p.a. (l'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale).
- Une solution alternative à un placement obligataire offrant une indexation sur la signature de 8 entreprises proposant une diversification géographique et sectorielle.

INCONVÉNIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. Même en l'absence d'Évènement de Crédit, en cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et à un éventuel défaut de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- Ce support est exposé à un double risque de crédit, en cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur l'une des Entités de Référence du panier ou de défaut de Société Générale.
- Ce produit est plus risqué qu'une obligation classique. Alors qu'une Restructuration n'entraîne pas nécessairement une perte en capital à l'échéance dans une obligation classique, dans le cas présent cet Évènement de Crédit sur l'une des Entités de Référence du panier induit une perte sur la valeur nominale et sur le montant du coupon.
- En cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier, le coupon annuel de 6,00% p.a. est réduit de 0,75% par Entité de Référence impactée dès l'année de cet Évènement de Crédit. Le coupon peut être nul.
- De même, en cas d'Évènement(s) de Crédit, le remboursement du capital à l'échéance dépendra du niveau du Taux de Recouvrement moyen, correspondant à la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.
- À l'échéance, le Taux de Rendement Annuel brut sera au maximum égal à 5,98% (l'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale). Cette rentabilité plafonnée peut s'avérer plus basse que les rendements obligataires dans les prochaines années.
- La notation (S&P) la moins élevée du panier est égale à BB.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



DÉTAILS DU MÉCANISME DE COUPON ANNUEL

De l'année 1 à 8, à chaque date anniversaire¹ :

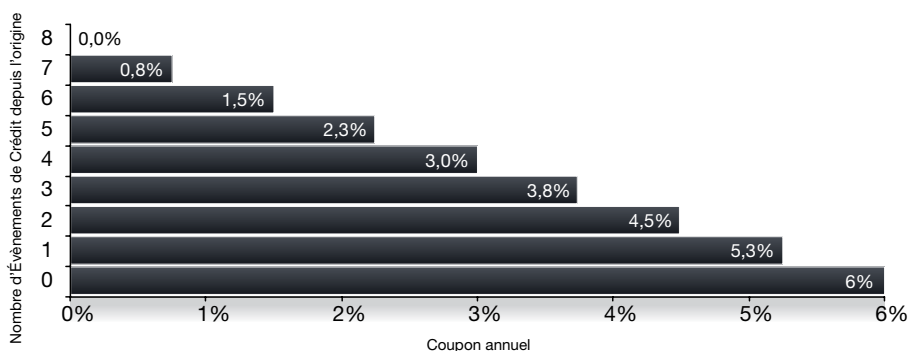
Cas favorable : Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu sur une Entité de Référence du panier depuis le 31/07/2012 (date de départ de la période de risque sur le panier), l'investisseur reçoit :

Un coupon de 6,00%²
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,98%²)

Ce coupon est calculé pro rata temporis et sera égal à 5,67% la première année.

Cas défavorable : Sinon, si un Évènement de Crédit est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier, l'investisseur reçoit :

Un coupon de 6,00%
diminué de 0,75% par Entité de Référence ayant
subi un Évènement de Crédit depuis l'origine²
Le coupon peut être nul



¹ Dates anniversaire : le 10 juillet de chaque année à partir du 10 juillet 2013 jusqu'à la date d'échéance prévue (le 10 juillet 2020).

² Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, le 10 juillet 2020 :

Cas favorable : Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu sur une Entité de Référence du panier en cours de vie, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initialement investi
+
Le dernier coupon de 6,00% au titre de l'année 8
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,98%¹)

Cas défavorable : Sinon, si un Évènement de Crédit est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier en cours de vie, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initialement investi¹
-
(1-Taux de Recouvrement moyen*) x 12,5% x nombre d'Évènements de Crédit sur le panier²
+
Le dernier coupon dû au titre de l'année 8¹

Dans ce cas, l'investisseur peut subir une perte en capital à l'échéance

* Si un Évènement de Crédit survient, la valeur de marché résiduelle des obligations standards émises par l'Entité de Référence est calculée au cours d'un Protocole de Marché, sous le contrôle de l'ISDA : cette valeur est appelée le Taux de Recouvrement (exprimé en %). Le Taux de Recouvrement moyen est la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.

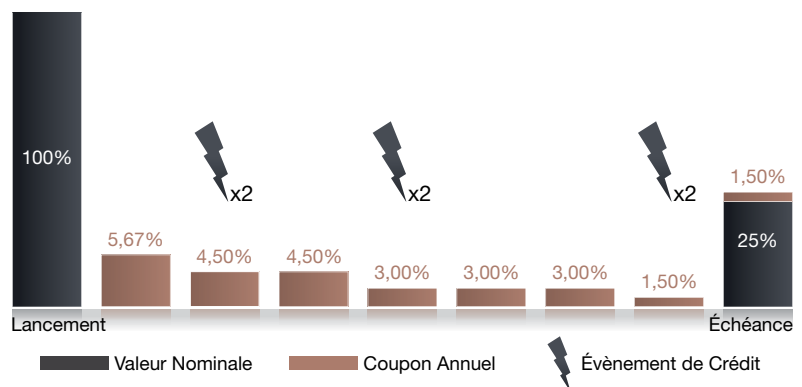


¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

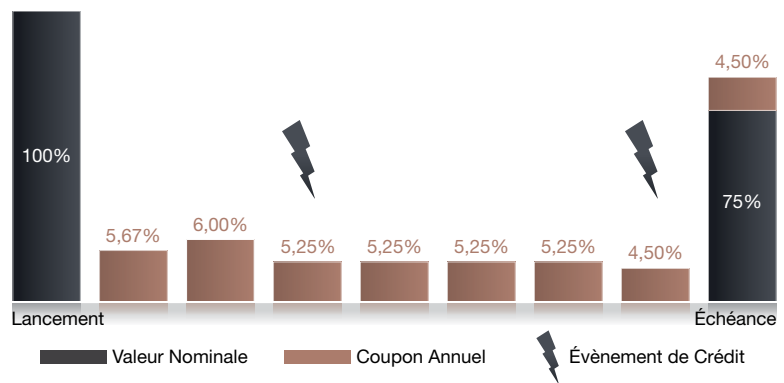
² Un seul Évènement de Crédit au maximum sera comptabilisé par Entité de Référence du panier.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

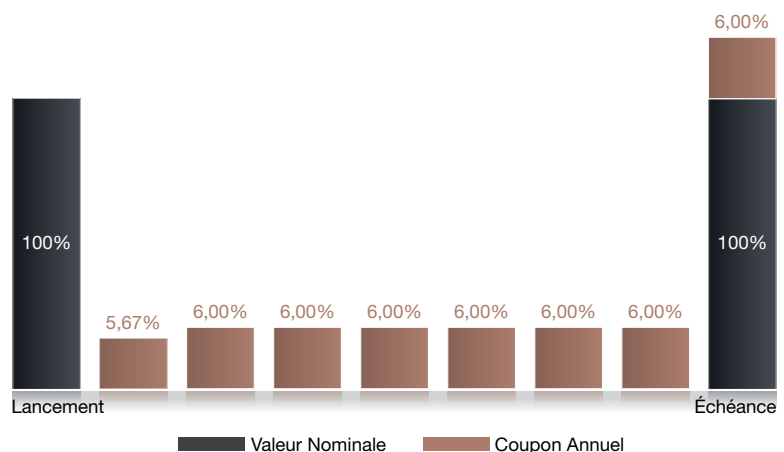
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : 6 Évènements de Crédit en cours de vie du produit



SCÉNARIO MÉDIAN : 2 Évènements de Crédit en cours de vie du produit



SCÉNARIO FAVORABLE : Aucun Évènement de Crédit au cours des 8 ans



Les illustrations ont été faites sous l'hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 0%¹ pour les Entités faisant l'objet d'un Evènement de Crédit. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : 6 Évènements de Crédit en cours de vie du produit

- Au cours de la 1^{ère} année, aucune Entité de Référence du panier ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit donc un coupon de 5,67% au titre de cette année.
- Au cours de chacune des années 2, 4 et 7, deux Entités de Référence du panier subissent un Évènement de Crédit.
- Le niveau de coupon est alors abaissé de 1,50% en années 2, 4 et 7.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors **25% du capital initial assorti d'un coupon de 1,50% au titre de l'année 8, soit 26,50%²**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -10,34%²**. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN : 2 Évènements de Crédit en cours de vie du produit

- De l'année 1 à 2, aucune Entité de Référence du panier ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit donc un coupon de 5,67% en année 1 et un coupon de 6,00% en année 2.
- Au cours des années 3 et 7, deux Entités de Référence du panier subissent tour à tour un Évènement de Crédit. Le niveau de coupon est alors abaissé de 0,75% en années 3 et 7.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors **75% du capital initial assorti d'un coupon de 4,50% au titre de l'année 8, soit 79,50%²**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 2,37%²**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Aucun Évènement de Crédit au cours des 8 ans

- Au cours des 8 années, aucune Entité de Référence du panier ne subit d'Évènement de Crédit.
- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit donc un coupon de 5,67%. Les années suivantes, l'investisseur reçoit un coupon de 6,00%.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial assorti d'un coupon de 6,00% au titre de l'année 8, soit 106,00%²**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 5,98%²** du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

¹ En cas de survenance d'un Evènement de Crédit affectant l'Entité de Référence, le Taux de Recouvrement est déterminé par l'ISDA. Aucun engagement n'est pris par l'ISDA concernant la date de publication du Taux de Recouvrement.

² Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

UNE INDEXATION SUR LA SIGNATURE DE 8 ENTREPRISES EUROPÉENNES

Les Entités de Référence sont les 8 entreprises composant le panier d'Adequity Corporate 2020.
Ce panier est équilibré tout au long de la vie du produit.

PANIER D'ADEQUITY CORPORATE 2020

Entités de Référence	Pays	Poids	Obligation de Référence	Notation S&P ¹	Industrie	Évènement pouvant constituer un Évènement de Crédit ²		
						Faillite de l'Entité de Référence	Défaut de Paiement	Restructuration
ALSTOM	France	12,50%	FR0010801761	BBB	Services aux collectivités	Oui	Oui	Oui
ARCELORMITTAL	Luxembourg	12,50%	XS0431928760	BBB-	Métallurgie	Oui	Oui	Oui
AXA	France	12,50%	XS0130738213	A	Assurance	Oui	Oui	Oui
ENEL SPA	Italie	12,50%	XS0306644344	BBB+	Énergie	Oui	Oui	Oui
PEUGEOT SA	France	12,50%	FR0010780452	BB+	Automobile	Oui	Oui	Oui
TELEFONICA SA	Espagne	12,50%	XS0241946630	BBB+	Télécommunications	Oui	Oui	Oui
VEOLIA ENVIRONNEMENT	France	12,50%	FR0000474983	BBB+	Services aux collectivités	Oui	Oui	Oui
WENDEL	France	12,50%	XS0253989635	BB	Société d'investissement	Oui	Oui	Oui

CHIFFRES CLÉS³

Entités de Référence	Excédent Brut d'Exploitation (M€)	Dettes Financières Nettes (M€)	Capitaux Propres (M€)
ALSTOM	2 244	1 715	4 152
ARCELORMITTAL	9 567	22 597	60 477
AXA	4 324 (Résultat net)	-14 379	50 933
ENEL SPA	17 198	58 466	54 440
PEUGEOT SA	4 261	25 068	14 494
TELEFONICA SA	20 210	59 551	27 383
VEOLIA ENVIRONNEMENT	3 805	15 365	9 835
WENDEL	955	7 590	3 298

¹ Source : Bloomberg, S&P Credit Ratings au 27/04/2012.

² Source : 2003 ISDA Credit Derivatives Definitions, ISDA.

³ Source : Bloomberg, données annuelles au 31/12/2011 de chacune des entités.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAITÉ OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DÉFINITION D'UN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT

ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association indépendante regroupant les principaux intervenants bancaires (www.isda.org). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation permettant d'identifier la survenance d'un Évènement de Crédit et d'encadrer en cas de défaut le remboursement des investisseurs. Elle définit notamment les 3 types de défaut qui constituent un Évènement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration. La définition exhaustive des Évènements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA (www.isda.org).

FAILLITE DE L'ENTITÉ DE RÉFÉRENCE

- Tout document, déclaration, action ou décisions administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...)
- Ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

Exemple	LYONDELBASELL
Secteur	Pétrochimie
Pays	États-Unis
Date de la mise en défaut	Janvier 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	D (S&P) / C (Moody's)
Évènement de Crédit	Faillite (Chapitre 11 sous le régime américain des faillites)
Raison	Lourd endettement depuis le rachat pour 12,7 milliards de dollars de l'américain Lyondel par le néerlandais Basell accentué par le ralentissement du secteur pétrochimique : forte chute des ventes et hausse des prix des matières premières qui ont cumulé l'endettement ¹ .

DÉFAUT DE PAIEMENT

- Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

Exemple	TXU EUROPE LTD
Secteur	Electricité
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Octobre 2002
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
Évènement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours) ² .

RESTRUCTURATION

- Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs Obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.
- Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	BRITISH ENERGY PLC
Secteur	Producteur nucléaire
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Février 2003
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	D (S&P) / Ca (Moody's)
Évènement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange de £275M d'émission de nouvelles obligations émises ³ .

¹ Source : www.capital.fr

² Source : www.telegraph.co.uk

³ Source : www.statistics.gov.uk, Announcement of Formal Agreement on Proposed Restructuring.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titres de créance non garantis en capital à l'échéance
Emetteur	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011249515
Code Eusipa	1299 - Autres produits de Rendement
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Assurance-vie et Compte titres
Période de commercialisation	Entre le 16/05/2012 et le 25/07/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 2,00% pour atteindre 1 000 euros le 25/07/2012
Prix d'émission	99,62% de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 euros
Date d'émission	16/05/2012
Date d'échéance	10/07/2020
Dates de paiement des coupons	Le 10 juillet de chaque année à partir du 10 juillet 2013 jusqu'à la date d'échéance prévue.
Entités de Référence	Panier de 8 entreprises européennes. Liste détaillée en page 8.
Évènement de Crédit	Dans le cadre du montage d'Adequity Corporate 2020, l'émetteur de l'instrument financier intervient sur le marché des CDS. Un «Credit Default Swap», aussi appelé CDS ou dérivé sur évènement de crédit, est un contrat qui permet : Du point de vue de l'acheteur de protection (un institutionnel) : de se couvrir contre le risque de crédit d'une entreprise (l'«Entité de Référence») contre le versement d'une prime à l'autre partie ; Du point de vue du vendeur de protection (l'émetteur) : de percevoir une prime versée par l'autre partie en contrepartie d'un risque de crédit sur l'Entité de Référence. Il subira une perte si un défaut survient sur l'Entité de Référence. Les trois évènements de crédit suivants constituent un Evènement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement, Restructuration (définitions exhaustives sur www.isda.org)
Liquidité	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% jusqu'à concurrence de 5 000 000 Euros dans des conditions normales de marché - disponible sur Six Telekurs et Reuters.
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés.
Commission de rachat	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Dérivé de crédit : Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 14 mai 2012, se rattachant au prospectus de base en date du 20 avril 2012, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n de visa C-12201 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Absence d'offre de contracter : Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Pas de protection du capital : Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Société Générale est soumise, dans une mesure limitée, à la réglementation de la Financial Services Authority (la « FSA ») au Royaume-Uni. Des informations supplémentaires concernant cet assujettissement limité à la réglementation de la FSA sont disponibles sur simple demande.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes.

Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Adequity

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris – La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking